

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 492 645**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 81 20275**

(54) Dossier pour chaises.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 C 7/40.

(22) Date de dépôt..... 23 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 25 octobre 1980, n° G 80 28 519.4.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 17 du 30-4-1982.

(71) Déposant : FIRMA STEIFENSAND SITZMOBEL- UND TISCHFABRIK, INH. F. MARTIN STEIFENSAND, résidant en RFA.

(72) Invention de : Friedrich Martin Steifensand.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,  
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

L'invention concerne un dossier pour chaises, en particulier pour chaises tournantes de bureau, présentant deux coquilles formées de matière synthétique, la coquille antérieure étant munie de supports de palier s'avançant à l'intérieur du dossier et présentant des ouvertures pour l'insertion d'une tige porteuse du dossier, la surface extérieure des supports de palier et les ouvertures étant recouvertes par une plaque de tôle fixée aux supports de palier. Dans une disposition antérieurement connue de ce genre, les supports de palier et la plaque de tôle, avec leurs moyens de fixation, par exemple un vissage, sont recouverts par une déformation correspondante de la coquille postérieure. Cette disposition nécessite, d'une part, de façon désavantageuse, un outil de fabrication relativement compliqué et donc coûteux pour la coquille postérieure, de manière à former cette déformation. D'autre part, un inconvénient est qu'après la fabrication du dossier, on ne peut plus atteindre la fixation de la tige porteuse sans détruire la liaison entre les coquilles antérieure et postérieure. Ainsi, il n'est plus possible d'effectuer des réparations ou rectifications éventuelles, par exemple de resserrer après coup des vis de fixation de la plaque de tôle, qui ne sont pas vissées assez fermement.

Le but de l'invention consiste à diminuer les frais d'outillage pour la fabrication de la coquille postérieure et en même temps de rendre accessible le point de fixation de la tige porteuse.

Ce problème est résolu tout d'abord par le fait que la coquille postérieure présente une découpe qui est au moins adaptée au contour des supports de palier et entoure ceux-ci, et que les supports de palier et la plaque de tôle sont recouverts par un revêtement en forme d'auge, également formé de matière synthétique. La réalisation de la découpe de la coquille postérieure entraîne des dépenses notablement moindres que la déformation antérieurement connue. Le revêtement en forme d'auge est une pièce

de matière synthétique relativement petite que l'on peut fabriquer sans problème. Les frais de montage pour l'application du revêtement n'entrent pratiquement pas en ligne de compte car à cet effet, il suffit de le glisser 5 simplement en place. Après avoir retiré le revêtement, ce qui se fait également sans problème, on peut accéder librement à la fixation ou au palier de la tige porteuse sur la coquille postérieure ou ses supports de palier.

D'autres avantages et particularités de l'invention 10 sont indiqués ci-après dans la description d'un exemple d'exécution de l'invention représenté par les dessins, dans lesquels :

- la figure 1 montre en coupe longitudinale un dossier exécuté selon l'invention,
- 15 la figure 2 est une vue en élévation dans le sens de la flèche A de la figure 1, la coquille postérieure étant omise,
- la figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2, et
- 20 la figure 4 est une vue en élévation du revêtement séparé, dans le sens de la flèche B de la figure 2.

Le dossier se compose en principe de la coquille antérieure 1, sur laquelle est disposé un rembourrage non représenté, de la coquille postérieure 2, de la tige porteuse 3 et du revêtement en forme d'auge 4. Les deux coquilles 1, 2 sont reliées entre elles de façon non expliquée davantage (puisque connue). Les deux coquilles et aussi le revêtement 4 sont formés de matière synthétique.

Sur la coquille antérieure se trouvent des supports 30 de palier 6 pénétrant à l'intérieur 5 du dossier et faisant de préférence corps avec la matière de la coquille antérieure c'est-à-dire fabriqués en même temps que celle-ci. Dans les supports de palier 6 sont prévues des ouvertures à section à peu près semi-circulaire 7 pour l'insertion 35 d'appendices cylindriques 8 de la tige porteuse 3. Le centrage des appendices et donc de la tige porteuse

relativement aux ouvertures 7 ou aux supports de palier 6 est assuré par des rétrécissements en matière synthétique 9, à l'extrémité extérieure des ouvertures 7.

La coquille postérieure 2 présente une découpe 2', 5 qui est au moins adaptée par son contour à celui des supports de palier 6 et entoure ceux-ci. Dans le mode d'exécution préférentiel de l'invention, ici représenté, le revêtement en forme d'auge 4 s'insère dans l'interstice, qui se trouve entre les supports de palier et le bord intérieur 10 de la découpe 2'. Cela signifie que le contour intérieur de la découpe 2' doit correspondre aux contours extérieurs du revêtement 4, indiqués en trait mixte sur la figure 2. Le revêtement ne couvre pas seulement les supports de palier 6, mais aussi une plaque de tôle 10, qui 15 est retenue sur les supports de palier au moyen de vis (non représentées) pouvant se visser dans les trous filetés 11 des supports de palier, et assure ainsi une retenue ferme des appendices 8 de la tige porteuse 3 dans les supports de palier 6. Pour plus de clarté, sur la figure 2, 20 la plaque de tôle 10 est représentée en trait mixte à doubles points. On voit que dans la région de pivotement de la tige porteuse 3, la plaque de tôle 10 présente une gorge 10', qui permet aux coquilles 1, 2 de pivoter relativement à la tige porteuse 3 dans une certaine marge angulaire. En outre, la partie de la plaque de tôle, qui se 25 trouve au-dessus, peut présenter une convexité non représentée, dirigée vers la coquille postérieure.

Le revêtement en forme d'auge peut en principe être assez élastique pour être retenu avec blocage sur les supports de palier 6. Au lieu de cela, un arrêt pourrait aussi être prévu entre le revêtement et les supports de palier. Ces arrêts pourraient se trouver sur les supports de palier eux-mêmes. Toutefois, cela entraînerait des dépenses supplémentaires correspondantes lors de la 30 fabrication des moules (outils) pour le moulage par coulée ou par injection des supports de palier. C'est pourquoi, 35

dans le mode d'exécution préférentiel de l'invention, représenté par la figure 3, des saillies en forme de coin 12 prévues sur la face intérieure du revêtement 4 s'engagent sous la plaque de tôle 10 vissée sur les supports 6. La surface oblique 13 de la saillie en forme de coin 12 est de forme telle que lorsqu'on pousse le revêtement 4 en place, elle facilite l'engagement par déclic.

La figure 4 montre le petit côté longitudinal du revêtement dont l'évidement 15 sert à laisser passer la tige porteuse 3. De ce côté les saillies 12 peuvent se trouver sur des languettes 14. Cela assure une plus grande élasticité lorsqu'on courbe la tige porteuse relativement aux coquilles 1, 2 et cela empêche d'endommager le petit côté du revêtement, visible sur la figure 4. En outre, en courbant les languettes 14 vers l'extérieur, on peut arriver à retirer plus facilement le revêtement 4 des supports 6 ou de la plaque de tôle 10.

## - R E V E N D I C A T I O N S -

1. Dossier pour chaises, en particulier pour chaises tournantes de bureau, présentant deux coquilles formées de matière synthétique, la coquille antérieure étant munie de 5 supports de palier s'avançant à l'intérieur du dossier et présentant des ouvertures pour l'insertion d'une tige porteuse du dossier, la surface extérieure des supports de palier et les ouvertures étant recouvertes par une plaque de tôle fixée aux supports de palier, dossier caractérisé 10 en ce que la coquille postérieure (2) présente une découpe (2') qui est au moins adaptée au contour des supports de palier (6) et entoure ceux-ci, et en ce que les supports de palier (6) et la plaque de tôle sont recouverts par un revêtement en forme d'auge (4), également formé de matière 15 synthétique.

2. Dossier selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il existe, entre les supports de palier (6) et la découpe (2'), un interstice servant à recevoir le bord du revêtement en forme d'auge (4).

20 3. Dossier selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par un arrêt entre le revêtement en forme d'auge (4) et les supports de palier (6).

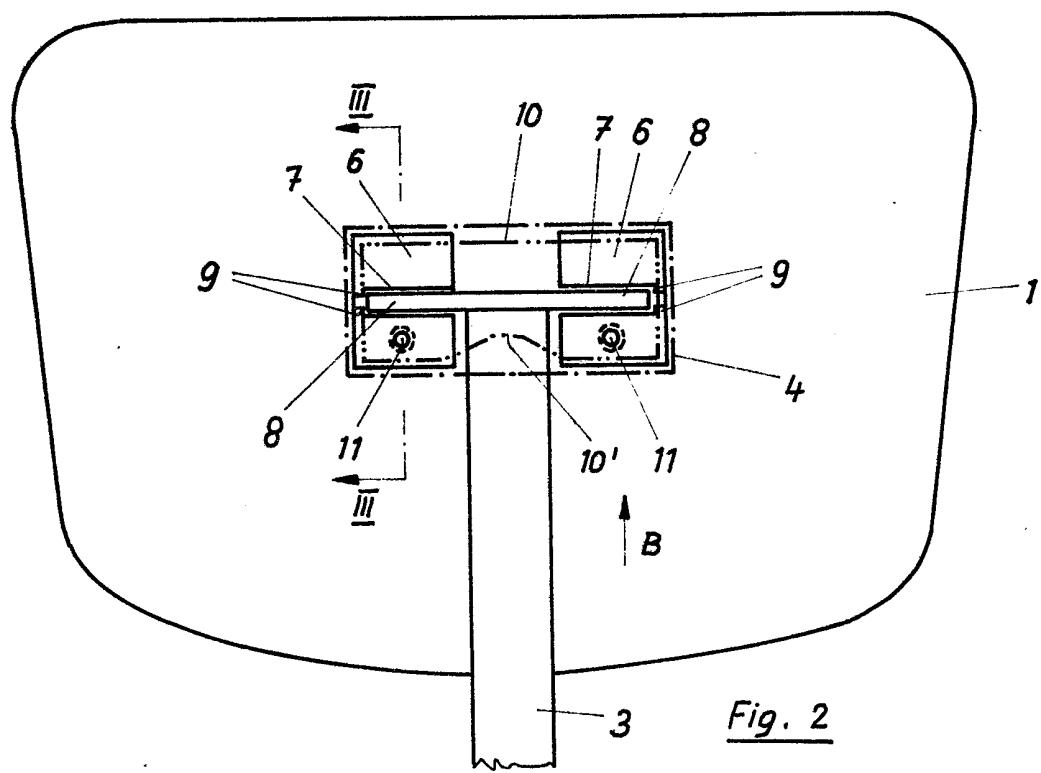
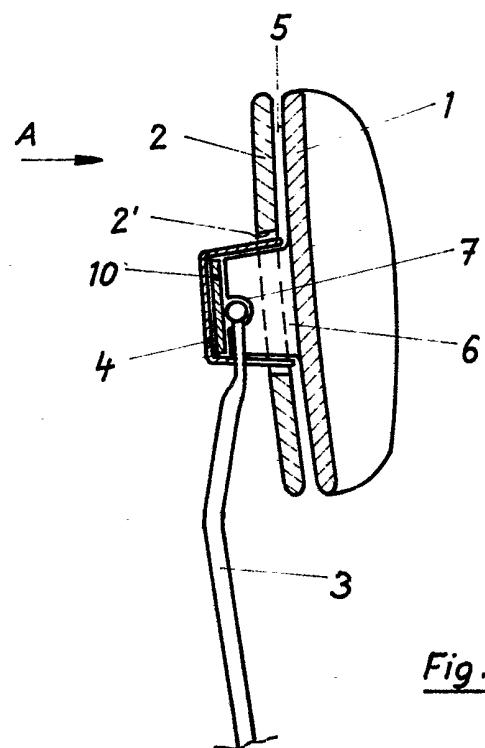
25 4. Dossier selon la revendication 3, caractérisé par des saillies intérieures en forme de coin (12) prévues au bord intérieur du revêtement (4), les saillies complémentaires étant formées par les bords latéraux inférieurs et la surface inférieure de la plaque de tôle (10) vissée sur les supports (6).

30 5. Dossier selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le revêtement présente sur un petit côté longitudinal une découpe (15) servant à laisser passer la tige porteuse (3) et sur les côtés de cette découpe, des languettes (14), qui peuvent être munies chacune d'une saillie en forme de coin (12).

35 6. Dossier selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la plaque de tôle présente au

milieu d'un côté longitudinal une découpe destinée à recevoir la tige porteuse (3) lorsqu'on fait dévier les coquilles (1, 2) relativement à la tige porteuse.

7. Dossier selon l'une quelconque des revendications 5 1 à 6, caractérisé en ce que la plaque de tôle est bombée vers l'extérieur, c'est-à-dire en direction du fond du revêtement (4).



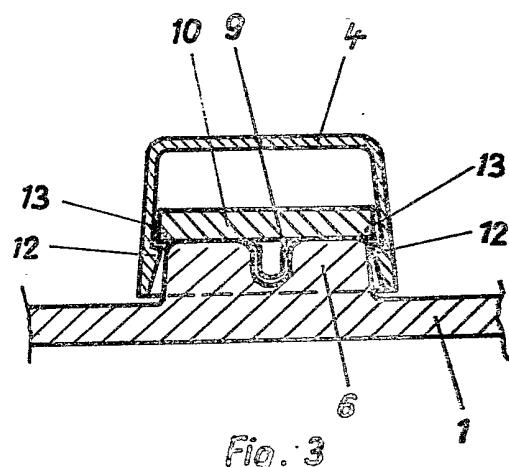


Fig. 3

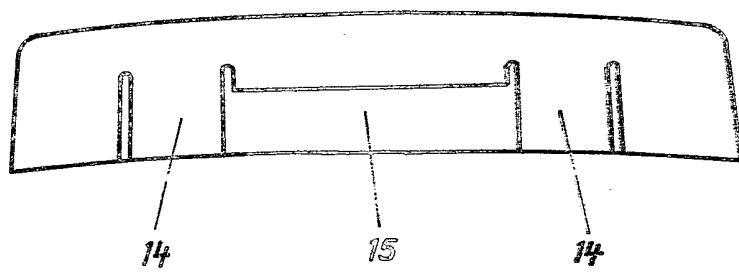


Fig. 4